

Délibération du 08 Juillet 2022

délibération **N°2022-41 C**

objet **Lancement d'un appel d'offres pour la fourniture de deux engins télescopiques pour l'exploitation des installations du quai de transfert et de mise en balles du carton sur le site de Gilly-sur-Isère**

- Date de convocation : le 1^{er} juillet 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 1^{er} juillet 2022 s'est réuni le 08 juillet 2022 à 14 h 30 à l'UVETD, 336 Rue de Chantabord 73000 CHAMBERY et en visioconférence.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 18, Nombre de votants : 23

- Etaient présents : 18

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	VIGUET-CARRIN Françoise
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie
	BOIX-NEVEU Arthur
Communauté d'Agglomération Grand Lac	DRIVET Jean-Marc
	GRANGE Yves
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse	BLANQUET Denis
Communauté de Communes de Haute Tarentaise	FRAISSARD Jean-Claude
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	VEUILLET Christophe
Communauté de Communes des Versants d'Aime	VIBERT Christian
	SPIGARELLI Lucien
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CECILLE Joël
	CHEMIN François
	PERRIER Jean-Claude
	SIMON Christian
	VARESANO José

Délégués présent en visio : 3

BURNIER-FRAMBORET Frédéric ; GIRARD Marc ; SAINT GERMAIN Rémy.

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 5

BOIRON Laurence donne pouvoir de vote à BOIX-NEVEUX Arthur

ZOCCOLO Alain donne pouvoir de vote à BURNIER-FRAMBORET Frédéric

RAUCAZ Christian donne pouvoir de vote à BURNIER-FRAMBORET Frédéric

BARBIER Marie-Claire donne pouvoir de vote à DRIVET Jean-Marc

BRUNIER Thierry donne pouvoir de vote à FRAISSARD Jean-Claude

Délégués excusés : 2

DAL BIANCO Serge ; SARTORI Walter.

Délégués absents : 14

THEVENON Raphaël ; BRUN Pierre ; FABRE Maryse ; GRILLAUD Laurent ; JOLY Max ; LEOUTRE Jean-Marc ; GIRAUD Murielle ; DANIS Georges ; AMET Yannick ; RUFFIER-LANCHE René ; GUIGUE Thibault ; LAURENT Philippe ; MAITRE Florian ; ROUGEAUX Jean-Pierre.

Délibération du 08 Juillet 2022

délibération

N°2022-41 C

objet

Lancement d'un appel d'offres pour la fourniture de deux engins télescopiques pour l'exploitation des installations du quai de transfert et de mise en balles du carton sur le site de Gilly-sur-Isère

Monsieur Arthur BOIX-NEVEU, Vice-Président, indique que dans le cadre de l'exploitation du quai de transfert de Gilly sur Isère, il convient de lancer une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture de deux engins télescopiques.

Le marché sera composé d'une solution de base pour de la location longue durée sur une période de 1 an avec reconduction tacite pour deux périodes de un an chacune.

La solution retenue contiendra un contrat de maintenance full services et remplacement de pièces d'usure.

Il s'agira d'un marché à prix forfaitaires.

Le montant estimé du marché est de 400 000 € HT sur sa durée totale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009 ;

Vu les statuts de Savoie Déchets ;

Vu la délibération n°2021-65C, du Comité Syndical du 25 juin 2021, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidente de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : autorise le lancement d'une consultation pour la fourniture de deux engins télescopiques pour l'exploitation des installations du quai de transfert et de mise en balles du carton sur le site de Gilly sur Isère.

Article 2 : autorise la Présidente ou son représentant à signer le marché à prix forfaitaires à venir et tous les documents y afférents.

La Présidente,
Marie BENEVISE

